



Objet : Autofinancement du Club de natation du Haut-Richelieu pour l'année 2022-2023

Chers parents,

Chaque année, le Club de Natation du Haut-Richelieu (CNHR) vous propose un plan d'autofinancement. Cette démarche vise à promouvoir l'image de notre club de natation par l'implication des parents dans diverses activités par le biais d'heures de bénévolat. Par cette implication, vous bénéficierez de moments privilégiés dans le monde de la natation qui favoriseront l'implication de votre enfant et de vous-mêmes dans ce sport et amélioreront votre sentiment d'appartenance à notre club et à notre région.

Le CNHR charge un total de 200\$ pour l'année par parent. Ce montant sera réparti par session, vous serez donc chargé d'un montant de 80\$ pour la session d'automne, 80\$ pour la session d'hiver et 40\$ pour la session de printemps.

Explications de l'utilisation des points

Chaque implication bénévole vous permet d'accumuler des points, jusqu'à concurrence de 200 points. Chaque point vaut 1\$. (Maximum 200\$ par famille à partir du groupe Bronze). Les points-dollars cumulés vous seront remis à la fin de la saison sous forme de crédit ou dès que vous aurez complété un nombre d'heures suffisants selon le système de pointage ci-bas. Il sera aussi possible d'utiliser le montant amassé comme déductible sur les frais de l'année suivante. Voici la procédure à suivre :

- Lorsque vous participerez à une activité de CNHR ou une compétition en tant que bénévole, vous aurez à remplir un formulaire que vous devrez par la suite soumettre par courriel à l'adresse suivante : bureau@cnhr-natation.com. Vous pouvez aussi remplir le formulaire en ligne.
 - Vos participations bénévoles seront comptabilisées sous forme de points (1 point = 1 \$) et le montant sera porté à votre compte.
 - Chaque heure de bénévolat comptera pour 5 points.
 - Vous pouvez remplir le formulaire pour chaque activité de bénévolat effectuée.
 - Les montants prélevés seront de 80\$ à l'automne, 80\$ à l'hiver et 40\$ au printemps.
 - Vous pouvez effectuer du bénévolat toute l'année sans vous soucier d'atteindre le montant selon la session. Le tout sera cumulé et les remboursements se feront à la fin de la saison de natation.
 - Il sera de votre responsabilité de nous informer de votre participation bénévole par le biais du formulaire, afin que le crédit soit inscrit à votre compte. Le formulaire doit obligatoirement être rempli pour avoir les crédits.
 - Veuillez noter que la participation de vos **enfants** aux activités de financement et/ou à l'organisation des compétitions **ne sera pas** comptabilisée comme une participation bénévole pour votre famille.
 - Veuillez noter que les heures sont cumulées sur une seule année. Elles ne sont donc pas transposables l'année suivante.
 - Veuillez noter que chaque présence sera comptabilisée, exemple, le père et la mère à la même activité la même journée récolte le double de points.
-

BÉNÉVOLAT

Grille de pointage

Activité de bénévolat	Valeur
Membre du C.A. (valide 1 an ou plus)	200 points
Responsable de comité (valide 1 an ou plus)	200 points
Toutes autres tâches nécessaires au CNHR (Exemple : Chronomètre, formation, parent accompagnateur, levée de fond, party de Noël, etc.)	5 points à l'heure seront calculés jusqu'à un maximum de 200 points.

FORMULAIRE PLAN D'AUTOFINANCEMENT

Heures comptabilisées –bénévolat (saison 2022-2023)

Nom du nageur : _____

Nom du parent bénévole : _____

S'il vous plaît, remplir le tableau suivant et le retourner à bureau@cnhr-natation.com

DATE	ACTIVITÉ RÉALISÉE	ENDROIT	NOMBRES D'HEURES EFFECTUÉES

Signature : _____

Date : _____